

Les commerces de l'Outaouais ouvriront le dimanche

Le ministre **Gérald Tremblay** a donné le feu vert à quatre municipalités afin de répondre à la concurrence ontarienne

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Pour éviter de voir les consommateurs québécois dériver vers l'Ontario, le ministre de l'Industrie, du commerce et de la Technologie **Gérald Tremblay** a donné le feu vert à l'ouverture des commerces le dimanche dans l'Outaouais.

Il répond ainsi aux requêtes formulées hier par quatre villes de la Communauté urbaine de l'Outaouais l'invitant à réagir rapidement à la libéralisation des heures d'affaires annoncée cette semaine en Ontario.

Dans une déclaration surprise jeudi, le premier ministre de l'Ontario **Bob Rae** a

indiqué que son gouvernement avait décidé de permettre l'ouverture des magasins le dimanche afin de contrer l'exode de la clientèle vers les États-Unis. L'Assemblée législative doit se prononcer sur le sujet mercredi prochain, mais les commerces ouvriront dès demain.

En réaction à cette décision les maires des villes de Gatineau, Aylmer, Masson et Buckingham ont écrit au ministre vendredi matin et la réponse favorable de **M. Tremblay** leur a été transmise le jour même, a déclaré le directeur du bureau régional de ce ministère à Hull, **M. Richard Picard**.

Dans sa lettre aux maires, **M. Tremblay** écrit qu'il leur permet de se prévaloir des dispositions de la loi prévoyant la création de zones spéciales dans les re-

gions frontalières. Il souligne que le conseil de chacune de ces villes doit ratifier cette décision avant le 19 juin 1992.

La ville de Hull pourrait s'ajouter au groupe mardi prochain lorsque la question sera soumise au conseil, a par ailleurs déclaré **Jacques Roy** le chef de cabinet du maire **Marcel Beaudry**. «Plusieurs grands magasins de Hull veulent suivre le mouvement», a-t-il dit.

«Nous allons ouvrir nos portes le dimanche à partir du 14 juin et je crois que l'immense majorité des 250 magasins de notre centre commercial sera dans le coup», a déclaré hier le directeur du marketing des promenades de l'Outaouais, **M. Mario Dupuy**. La plupart des grands centres commerciaux des autres villes de la région feront de même.

Selon lui, ce n'est pas par plaisir, mais simplement pour répondre à la concurrence ontarienne de l'autre côté de la rivière que les marchands de l'Outaouais agissent ainsi. Il s'agit de conserver la clientèle et d'empêcher les fuites commerciales.

D'après **M. Dupuy**, il est peu probable que l'initiative de l'Ontario endigue le magasinage outre frontière des citoyens de cette province qui se rendent aux États-Unis. «Les consommateurs y vont parce qu'ils pensent faire de bonnes affaires, il faut leur offrir la même chose ici».

Le Board of trade d'Ottawa est pour sa part profondément déchiré par la décision du gouvernement de l'Ontario. La

moitié de ses membres sont des petits commerçants qui ne veulent pas travailler le dimanche, alors que l'autre moitié est composée de grands détaillants qui sont ravis de la chose.

L'association des commerçants du centre ville d'Ottawa s'attend néanmoins à ce que 75 p. cent des magasins ouvrent leur porte dès demain à Ottawa et qu'un autre 20 p. cent viennent s'ajouter à eux la semaine suivante.

Il reste à voir si d'autres régions frontalières du Québec demanderont à leur tour la permission d'ouvrir le dimanche comme le permet l'article 12 de la loi 75. La question risque de relancer le débat soulevé en 1990 par la libéralisation des heures d'ouverture des pharmacies et marchés d'alimentation.

Libre-échange à trois: les négociateurs tout près d'une entente

MARIE TISON
Presse Canadienne
ARLINGTON, Virginie

Les négociateurs en chef du Canada, des États-Unis et du Mexique ont déclaré hier qu'ils étaient près d'une entente sur le libre-échange nord-américain.

«Je crois que nous sommes dans la phase finale», a affirmé le négociateur en chef du Canada **John Weekes** aux journalistes hier, à l'issue d'une session de négociations de cinq jours à Arlington, en banlieue de Washington.

«Nous sommes près de la conclusion», a-t-il déclaré.

Le négociateur canadien a soutenu que les trois parties avaient fait du progrès au cours de cette session, mais que les négociations n'étaient pas terminées. Il a expliqué que des groupes de travail allaient continuer les discussions au cours de la semaine prochaine. Les négociateurs en chef surveilleront de près leurs progrès et resteront en contact entre eux par téléphone.

Pour l'instant, il n'ont pas fixé de date pour une nouvelle rencontre. Une rencontre au niveau ministériel n'a pas non plus été convoquée.

Les négociateurs se sont montrés extrêmement peu loquaces lorsqu'est venu le temps de répondre à des questions sur le sujet même des négociations. Ils ont catégoriquement refusé de donner quelques détails que ce soit sur les questions encore en suspens.

M. Weekes s'est contenté de dire que quelques questions difficiles demeuraient. Il a ajouté qu'il n'y avait rien de surprenant à cela, et qu'il était normal d'avoir des questions difficiles à la fin d'une négociation.

Les négociateurs n'ont pas voulu énumérer ces dossiers difficiles, mais il est généralement admis que l'industrie automobile en fait partie, surtout en ce qui concerne la règle d'origine.

L'accord de libre-échange canado-américain spécifique que les automobiles doivent avoir au

moins 50 pour cent de contenu nord-américain pour pouvoir bénéficier de ses avantages tarifaires.

Toutefois, les États-Unis ont demandé à ce que ce pourcentage passe à 60 pour cent dans l'accord de libre-échange nord-américain, ce qui risquerait d'exclure les voitures Honda et Toyota fabriquées au Canada.

Déjà, le Canada a eu des difficultés avec les 50 p. cent stipulés dans l'entente bilatérale: les douanes américaines ont récemment déterminé que des Honda Civic fabriquées en Ontario en 1989 et au début de 1990 n'avaient pas un contenu nord-américain suffisant pour bénéficier des avantages de l'accord.

Une différence d'interprétation entre Canadiens et Américains au sujet de la règle d'origine était au coeur de cette dispute.

Hier, **M. Weekes** a admis que cette expérience avait influencé la position canadienne dans la négociation d'un accord nord-américain.

Le négociateur en chef américain **Julius Katz** a déclaré qu'il ne fallait pas faire porter toute l'attention sur un simple pourcentage. Il a affirmé qu'il était nécessaire de considérer la question dans son ensemble.

«Tout nombre doit être considéré dans le contexte de la règle elle-même», a-t-il déclaré.

La question du textile est également délicate. Les États-Unis ont demandé à ce que seuls les vêtements ayant un fort pourcentage de contenu nord-américain soient exemptés de tarifs entre les trois pays. L'industrie canadienne du vêtement et le Québec s'y sont opposés, et ont demandé à ce que ce secteur soit exclu de l'accord si les Américains persistaient dans cette attitude.

Hier, **M. Weekes** a simplement déclaré que le Canada continuerait à travailler de près avec les gouvernements provinciaux et les industries.

«Les négociations ne sont pas terminées tant qu'elles ne sont pas terminées», a-t-il déclaré laconiquement.

Rémillard ne participera pas à une réunion sur la réforme du Sénat

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Il n'est pas du tout question que le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, **Gil Rémillard**, participe à une rencontre constitutionnelle multilatérale.

C'est ce qu'a fait savoir son bureau, hier, en fin d'après-midi. Plus tôt en journée, le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, **Joe Clark**, avait indiqué qu'il tentait de réunir **M. Rémillard** et quelques-uns de ses homologues provinciaux pour discuter de la réforme du Sénat.

Si pareille réunion pouvait avoir lieu, **M. Clark** souhaitait qu'elle ait lieu avant mardi, c'est-à-dire avant le début de la rencontre de négociations multilatérales sur la Constitution qui doit avoir lieu à Ottawa, mardi et mercredi.

Comme c'est le cas depuis le 12 mars, le gouvernement fédéral, neuf provinces, les territoires et les leaders des quatre organisations nationales autochtones se réuniront en l'absence du Québec, qui refuse de se joindre à eux.

Le processus touche à sa fin

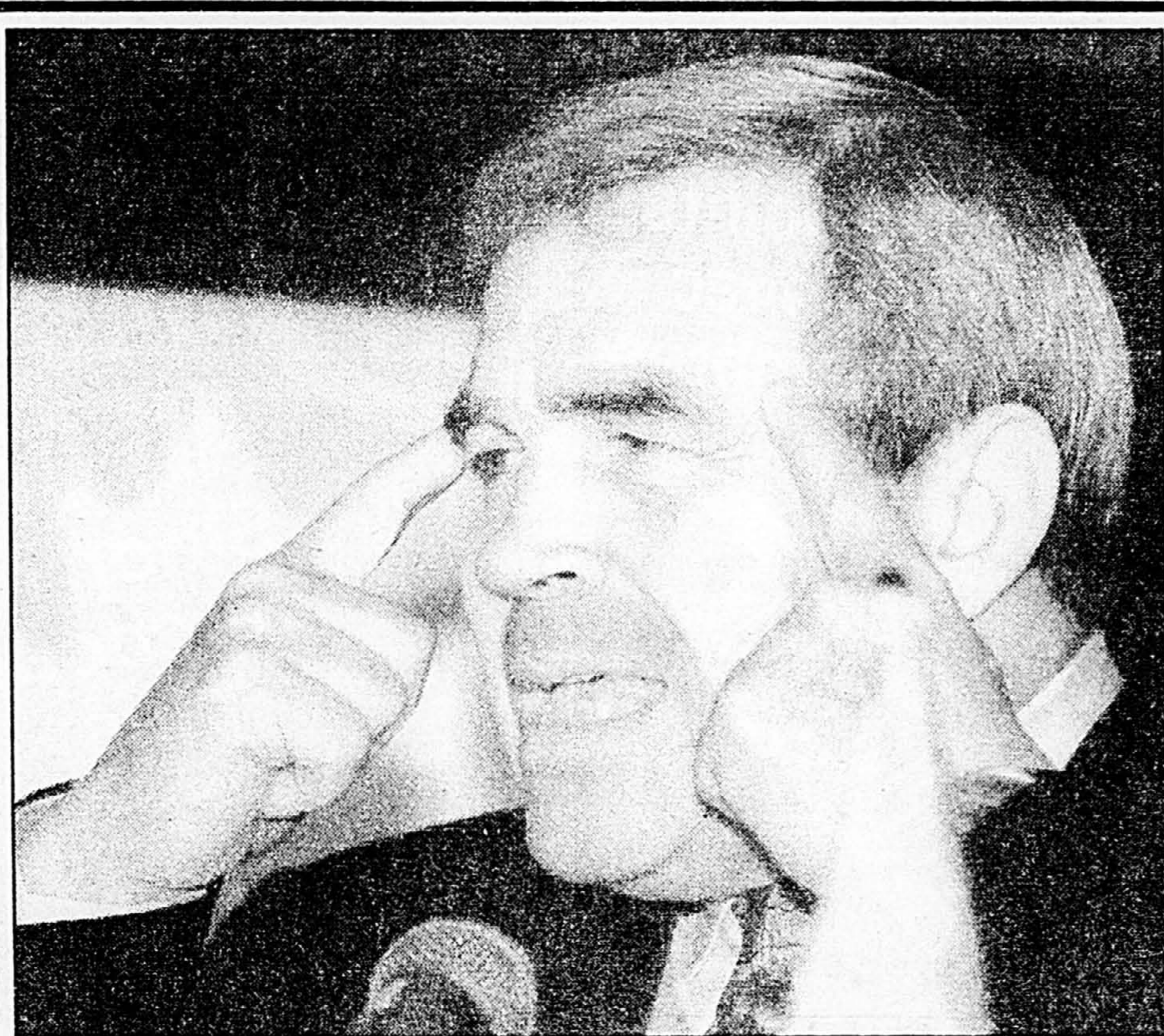
mais on fait toujours face à l'impasse dans le dossier de la réforme du Sénat. C'est pour tenter de la dénouer que plusieurs provinces avaient suggéré, la semaine dernière à Toronto, que **M. Clark** tente de convaincre le Québec de revenir à la table ou, au moins, d'assister à une rencontre informelle.

M. Clark a accepté d'essayer mais le ministre fédéral semblait lui-même ne pas y croire, hier. Cette rencontre a peu de chances d'avoir lieu, a-t-il dit.

«Le fait de s'impliquer dans quelque chose qui va au-delà de rencontres bilatérales pose un problème pour le Québec», a souligné **M. Clark** à sa sortie de la Chambre des communes.

Selon **Mme Nicole Beaulieu**, du bureau de **M. Rémillard**, «il n'est aucunement question que **M. Rémillard** participe à une rencontre multilatérale, c'est-à-dire toute rencontre qui n'est pas strictement bilatérale».

Encore hier, l'emploi du temps de **M. Rémillard** ne prévoyait aucune rencontre bilatérale entre ses homologues provinciaux et lui, lundi. D'ailleurs, il n'a jamais prévu se rendre à Ottawa à la veille de la reprise des négociations constitutionnelles.



Le ministre **Benoit Bouchard** a affirmé hier que le Canada avait encore une dernière chance de solutionner ses problèmes constitutionnels.

Benoît Bouchard lance un appel pathétique au Canada anglais

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre fédéral **Benoit Bouchard** lance un appel à la «générosité et à l'ouverture d'esprit» du Canada anglais pour consentir un droit de veto au Québec sans l'échanger pour une réforme du Sénat.

«Le recours à l'ultimatum risque de tout gâcher: troquer le Sénat en retour de la formule d'amendement ne peut que conduire à l'impasse», a déclaré **M. Bouchard** alors qu'il prenait la parole vendredi devant une centaine de militants conservateurs réunis à l'Hippodrome de Québec.

Plus tôt dans la journée, **M. Bouchard** avait annoncé l'octroi d'une subvention de 4 millions pour l'Institut des biomatériaux de l'Hôpital Saint-François-D'Assise de Québec.

«Il faut savoir dire oui, même si on n'est pas sûr d'avoir quelque chose en retour», a dit **M. Bouchard**.

Pour être bien certain que son message se rende au destinataire, **M. Bouchard** a répété en anglais son appel à la générosité devant les caméras des réseaux télévisés anglophones, suppliant le Canada anglais «d'appliquer au Québec le même esprit de générosité qui a été consenti aux autochtones».

Plus encore, l'acceptation du droit de veto pour le Québec pourrait ramener le premier ministre **Robert Bourassa** à la table constitutionnelle, a fait valoir **M. Bouchard**. «Le Québec accepterait alors de reprendre la discussion et il y aurait entente fort probablement.»

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être

social a dressé un bilan des négociations constitutionnelles qui aborderont leur phrase cruciale à Ottawa mardi prochain. Il a insisté longuement sur l'urgence de la situation.

«Presque tous les éléments contenus dans l'accord du lac Meech sont là», a-t-il dit.

M. Bouchard a affirmé également que le dossier du partage des pouvoirs devrait satisfaire le Québec. «Par son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral a jadis piétiné des pouvoirs provinciaux. Mais cela ne pourra plus se faire car tous les secteurs de compétence partagée ou de compétence provinciale exclusive seront contrôlés par les provinces», a-t-il dit.

Quant à la réforme du Sénat, soit un des dossiers qui bloque encore le déroulement des pourparlers constitutionnels, **M. Bouchard** a tenté de réduire la portée du différend.

Il y a déjà entente sur le fait que le Sénat doit être élu et qu'il doit être efficace, a-t-il fait valoir.

«Mais si le Sénat est pour mettre en péril l'avenir du pays, on pourrait regarder d'autres options», a-t-il dit.

Comme bien d'autres Québécois, **M. Bouchard** n'est pas un partisan inconditionnel du Sénat: «Si j'avais le choix, il n'y aurait plus de Sénat», a-t-il même avoué.

«S'il est réformé, le Sénat doit être efficace, mais sans paralyser l'administration du pays. Si le Sénat est capable de bloquer des lois votées par des gens élus par la population sur une base représentative à la Chambre des communes, cela pourrait rendre impossible l'administration publique», a-t-il poursuivi.

C'est aux partisans d'un Sénat avec un nombre égal de sénateurs par province d'en démontrer la nécessité, a-t-il dit.

La grève des 20 000 fonctionnaires du N.-B. prend de l'ampleur

Presse Canadienne
FREDERICTON

La grève des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick commence à faire sentir ses effets sur les services à la population. D'autres écoles ont fermé leurs portes vendredi, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé aux grévistes de renoncer aux piquets de grève devant les hôpitaux.

Au troisième jour du débrayage de 20 000 membres du Syndicat canadien de la Fonction publique, le ministre de la Santé **Russ King** a admis qu'en l'absence du personnel de soutien, les services n'étaient pas à leur niveau habituel dans les hôpitaux et foyers d'accueil.

Le ministre **King** a dit qu'en certains endroits, des syndiqués ont tenté de bloquer la livraison de fournitures, y compris du sang, et empêché des parents de rendre visite à des patients.

Les grévistes incluent les employés de soutien des hôpitaux, les assistantes-infirmières, ainsi que les chauffeurs d'autobus d'écoliers, concierges, ouvriers des autoroutes et des traversiers et commis des régies d'alcool.

Examens retardés

Une patiente, à qui on a appris il y a deux semaines qu'elle était probablement atteinte de cancer du poumon et qui devait passer

des tests de toute urgence, a vu ses examens reportés à cause de la grève. **Mme Anne Stewart**, de Gagetown, a appelé le premier ministre **Frank McKenna** à s'asseoir à la table de négociations et à discuter avec ses employés.

Mais en dépit de ce plaidoyer et d'autres semblables, le gouvernement et le syndicat restaient hier sur leurs positions, chacun espérant apparemment que l'autre ferait le premier pas.

Invokant ses problèmes financiers, le gouvernement refuse d'appliquer les augmentations salariales prévues par les conventions collectives. Les syndiqués ne veulent pas entendre parler de gel des salaires et exigent le respect de ces conventions.

95 millions de plus pour la formation professionnelle

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral injectera 95 millions de dollars supplémentaires dans la formation professionnelle pour renflouer un fonds épuisé par la forte demande provenant des prestataires d'assurance-chômage, a annoncé hier le ministre **Bernard Valcourt**.

Plus tôt cette semaine, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait dû admettre que des prestataires d'assurance-chômage désireux de suivre des cours de formation se voyaient refuser l'accès aux programmes fédéraux en raison de l'épuisement des fonds.

La situation était devenue fort embarrassante pour le gouvernement **Mulroney** dont «l'agenda de la prospérité» (un programme de consultations publiques et de publicité lancé au coût de 18 millions à l'automne dernier), mise principalement sur la formation de la main-d'oeuvre pour rendre l'économie canadienne plus compétitive et pour atténuer le problème du chômage.

Le gouvernement fédéral a déjà affirmé que plus de 500 000 emplois disponibles au Canada n'étaient pas comblés en raison du manque de qualification de la main-d'oeuvre canadienne. Hier, **Statistique Canada** a indiqué que le taux de chômage a grimpé de deux dixièmes de points en mai pour s'établir à 11,2 p. cent. Le Canada compte 1 536 000 chômeurs.

Le fonds du programme de formation destiné aux prestataires de l'assurance-chômage, une enveloppe d'un milliard, était tombé à 200 millions à la fin mai, cinq mois seulement après le début de l'année civile, explique **Yves Poisson** du ministère Emploi et Immigration. Les centres d'emplois du gouvernement fédéral se voyaient obligés depuis quelques semaines de refuser des inscriptions aux programmes de formation par des chômeurs.

M. Poissant estime que les nouvelles sommes injectées devraient permettre aux centres d'emplois de répondre à la demande, particulièrement forte au moment de la rentrée scolaire, en septembre. En fait, de 30 à 40 p. cent de la demande pour des cours de formation survient au cours de l'été en vue de la rentrée scolaire.

Ottawa injectera aussi 55 millions supplémentaires au programme de travail partagé. Ce programme permet de réduire les licenciements en courtant la semaine de travail en période de ralentissement. Les employés reçoivent alors des prestations d'assurance-chômage pour les jours durant lesquels ils ne travaillent pas.

Ces sommes supplémentaires de 150 millions portent à 1,95 milliard les fonds du compte de l'assurance-chômage destinés aux divers programmes de formation et au travail partagé. La facture sera ultimement refilée aux entreprises et aux salariés puisque le gouvernement fédéral s'est désengagé l'an dernier du financement du fonds de l'assurance-chômage.

Aussi, ces 150 millions ne seront pas financés à même les revenus consolidés du gouvernement fédéral, mais seront ajoutés au déficit du compte de l'assurance-chômage, qui est estimé à 1,45 milliards pour 1992. Le fonds de l'assurance-chômage est entièrement financé par les cotisations versées par les employés et les employeurs, qui ont été majorées de 24 p. cent en juillet 1991 et de 7,1 p. cent en janvier dernier.

EN JUIN, FÊTONS...

CLUB

Le Club Multi-points
fête en grand avec
ses 205 000 membres

**1^{er}
ANNIVERSAIRE**

**LES PLUS
BAS PRIX
AU QUÉBEC**

Sinon nous
remboursions
plus 10%*

*Voir détails en catalogue

**TOUJOURS 15 000
MULTI-POINTS
GRATUITEMENT
CHAQUE SEMAINE**

OÙ?



ET STEINBERG?

À compter du 8 juin et jusqu'à avis contraire, les 2500 Multi-points que vous aviez l'habitude d'accumuler chez Steinberg vous seront offerts de la façon suivante:

- 500 Multi-points additionnels chez Vidéotron
- 500 Multi-points additionnels chez Télémedia
- 500 Multi-points additionnels chez TVA
- 500 Multi-points additionnels affichés à la Banque Nationale
- 500 Multi-points additionnels publiés dans votre quotidien chaque vendredi

**DES OFFRES
EN CATALOGUES:**

plus de 150
produits et
50 services

**EN PLUS DES
CATALOGUES**

**LES
MULTI-AUBAINES**

Des rabais annoncés
chaque semaine sur le réseau
de radio Télémedia,
à Salut, Bonjour
sur les ondes de TVA,
dans les succursales de la
Banque Nationale et
chaque samedi dans

La Presse

LE 1^{er} ANNIVERSAIRE DU

Multi-points

En juin... c'est **GRATUIT!**
Et oui, le Club Multi•points et ses partenaires



vous offrent cette semaine **GRATUITEMENT:**

Un PITOU PATROUILLEUR
d'une valeur de 25\$



00\$ avec seulement

100 000
MULTI-POINTS

Réservez vite! Quantité limitée - Limite de 1 par membre

Comment en profiter?

- Réservez par téléphone dès lundi 9h00 au Club Multi•points
Montréal: 251-8688 sans frais: 1 800 563-8688
- Envoyez-nous vos 100 000 Multi•points; le Club doit les recevoir dans les 72 heures suivant votre appel
- Recevez sans frais par la poste votre Pitou Patrouilleur

SURVEILLEZ NOS PROCHAINES GRATUITÉS

Un étudiant de la Sorbonne invite les souverainistes à tirer les leçons de 1980

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

« On va encore se faire fourrer! », lance en claquant la porte l'un des cinq ou six intellectuels de la Vieille capitale qui étaient à visionner le film « Le confort et l'indifférence » tourné par Denis Arcand, sur la période référendaire de 1980.

Tous baignaient dans la déception, la morosité. Ce film, qu'ils avaient déjà vu mais dont ils avaient oublié bien des composantes, leur faisait prendre conscience qu'en 1992 le scénario préférendaire comporte les mêmes arguments des forces, les mêmes peurs véhiculées par les fédéralistes, et surtout, la même indifférence dans laquelle avait fini par se laisser couler une majorité de Québécois blasés d'entendre parler de constitution.

« Attention! Je crois que vous avez le nez collé à la vitre. Le référendum, si tant est qu'il porte sur la souveraineté, n'est pas gagné d'avance, mais il n'est pas nécessairement perdu non plus. Il y a des aspects nouveaux », intervient un universitaire de la Sorbonne, Alain Combres, 23 ans, qui travaille à une thèse de doctorat en sciences politiques et qui s'intéresse à la politique québécoise depuis deux ans et demi. Il lui des tonnes d'articles de journaux et de documents, parmi lesquels les programmes des différents partis politiques du Québec et tout le contenu de la Commission

L'éditeur de The Gazette plaide en faveur de nouveaux moyens de dialoguer

Presse Canadienne
TORONTO

En ce moment-ci où les Canadiens perdent confiance en leurs représentants politiques, citoyens de culture française et citoyens de culture anglaise doivent trouver de nouveaux moyens de dialoguer, affirme l'éditeur de The Gazette, de Montréal.

« Il faut que ça se fasse à un niveau individuel et de groupe », a déclaré hier M. David Perks, après une causerie devant les membres de l'Empire Club of Canada.

« Nous ne pouvons pas compter sur les gouvernements pour nous maintenir ensemble. Nous devons donc compter sur la population du Canada, y compris sur celle du Québec. »

Les associations d'hommes d'affaires et les échanges d'étudiants peuvent maintenir les lignes de communication ouvertes, a déclaré M. Perks, éditeur de The Gazette depuis 1989.

Il a averti que jamais le dialogue n'avait été plus essentiel, parce qu'il est bien possible que les deux solitudes du Canada se dirigent vers une division à laquelle elles ne survivront pas.

« Je crois que le reste du Canada ne survivra pas une décennie sans le Québec et je crois que le Québec ne durera pas très longtemps en tant que pays francophone indépendant. »

Ces commentaires de M. Perks ont particulièrement frappé dans un discours annoncé initialement comme devant mettre en valeur le 350^e anniversaire de Montréal.

Torontois d'origine, M. Perks fait partie des directeurs du comité à but non lucratif qui organise les diverses célébrations, dont les coûts devraient atteindre 45 millions.

Au cours de son allocution devant un auditoire silencieux, M. Perks a cité les résultats de sondages laissant entendre qu'un bon nombre de Canadiens n'étaient pas satisfaits de leur gouvernement.

Amendes plus élevées pour les avions bruyants

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministère des Transports a annoncé, vendredi, une augmentation des amendes pour les avions qui font trop de bruit au décollage ou à l'atterrissage.

Pour les sociétés aériennes, l'amende maximale est portée de 1000\$ à 25000\$. Pour les particuliers, elle passe de 1000\$ à 5000\$.

En mars dernier, le gouvernement fédéral avait fait savoir aux compagnies, d'un autre côté, qu'elles devaient remplacer rapidement, à compter du 31 décembre 1995, tous leurs appareils trop bruyants, comme les DC-9, les 727 et les premiers 737. Ces avions devront être disparus en l'an 2002.

Belanger-Campeau. Il a fait de multiples entrevues, a fréquenté la Bibliothèque nationale de longues semaines, après avoir passé onze mois dans celle de la Délégation du Québec à Paris.

« J'avais des yeux neufs, quand j'ai abordé mes recherches. Je ne connaissais qu'un homme politique québécois, René Lévesque, pour en avoir entendu parler dans la presse européenne, et un autre peut-être, Daniel Johnson, en raison de la percuteinte vécue du général de Gaulle au Québec, en 1967. »

« En regardant le film « Le confort et l'indifférence », c'était la première fois que j'entendais la voix de René Lévesque », souligne ce jeune Français.

« Ça m'a fait quelque chose, un peu d'émotion. Derrière les écrits, pouvoir mettre une voix, un visage, on sent mieux les choses », dit-il avant d'ajouter que Jacques Parizeau et Lucien Bourgault notamment auraient intérêt à revoir eux-aussi ce film de Denis Arcand.

Voici pourquoi.

« Ce qui m'a marqué, c'est l'évidence de deux types d'opposition lors du référendum de 1980. « Une première opposition qui ressort de façon très flagrante à travers le film en est une de classe sociale. On y voit des gens dire: « Oui, mais on ne peut pas voter du même bord que notre patron. À certains moments, cela ressort. Ça m'a sauté aux yeux. »

Deuxième opposition, flagrante aussi pour ce jeune étranger, c'est celle que se livrent les Québécois pure laine et les autres.

Des séances de la Commission Belanger-Campeau, en 1990 et en 1991, Alain Combres retient moins ce qui a été dit qu'une attitude. Par exemple celle de M. Jean Campeau. « Je l'ai, depuis, entendu faire une diatribe pour la souveraineté. Cette attitude de M. Campeau et d'autres représentants du monde des affaires permettrait de réduire l'opposition dont j'ai parlé plus tôt entre salariés et patrons. »

Cette attitude de certains tenors du monde des affaires pourrait aider à développer un consensus social en faveur de la souveraineté, croit-il, ajoutant que ce consensus social, c'est ce qui manquait en 1980.

Autre aspect qui, en 1992, tranche par rapport à ce que montre le film sur le référendum de 1980, c'est la position des jeunes libéraux et le rapport Allaire, exercé plutôt souverainiste qui réclame 22 pouvoirs exclusifs. « Je me demande comment M. Bourassa

« Donc, derrière une opposition entre fédéralistes et souverainistes — ce n'est pas ce que j'ai vu — moi, j'ai vu deux oppositions de nature existentielle. Une fois cette déduction faite, on peut envisager l'avenir », explique-t-il insistamment sur le fait qu'il est un universitaire qui observe et qui n'a pas à s'intégrer dans votre débat partisan. »

Alain Combres, qui rentre en France pour son service militaire obligatoire mais qui espère pouvoir l'accomplir comme enseignant à l'École de guerre de Paris, plutôt que comme combattant, a aussi côtoyé durant un séjour de six semaines au Québec des étudiants souverainistes et des fédéralistes. Il établit une nuance entre indépendance et souveraineté, tout comme il y en a une entre un Pierre Bourgault et un René Lévesque, entre un Pierre Marc Johnson et un Parizeau.

Selon son évaluation, le mouvement souverainiste a une réelle chance de progresser et d'arriver à ses fins s'il arrive à minimiser les deux oppositions qui se dégagent du film de Denis Arcand.

Une fois ces oppositions minimisées, les trois-quarts du chemin seront parcourus, estime-t-il. Le dernier quart devra à son avis venir du Parti libéral du Québec qui y sera conduit par une impopularité attribuable à l'usure du pouvoir.

« Mais attention! Il serait souhaitable que le Parti québécois arrive au pouvoir davantage pour son option souverainiste qu'en raison de l'usure ou du rejet du P.L.Q., dit-il en guise de mise en garde. »

Quant à la campagne référendaire, elle sera l'occasion, croit-il de voir les forces fédéralistes utiliser les mêmes arguments qu'en 1980. « Ils n'auront peut-être pas la même efficacité, mais sans nul doute je crois qu'on reverra les arguments sur les pensions des retraités, le pétrole de l'Alberta, ça nous appartient », dit Trudeau; les discours de peur et de glorification du Canada commencent déjà à être tenus », fait-il remarquer.

Si les arguments des fédéralistes semblent vouloir être les mêmes qu'en 1980, selon la perception d'Alain Combres, il lui semble au contraire que ceux des souverainistes auront changé.

Il considère que la situation est plus complexe qu'en 1980 et n'est pas convaincu que l'initiative viendra du Québec. « S'il y a un référendum, c'est à tirer les conclusions qui s'imposent. Il invite à revoir l'attitude de Pierre Trudeau et de Jean Chrétien à l'époque. « Si M. Mulroney n'est pas libéral, il présentera probablement les mêmes arguments que ses prédécesseurs. Que les souverainistes tirent leurs conclusions! »

pourra gérer cela », laisse-t-il tomber, songeur.

Le point qui cloche, selon l'universitaire de la Sorbonne, c'est qu'il y a encore un clivage très fort entre les Québécois pure-laine et les autres. « Le problème autochtone en fait partie », souligne-t-il.

Et il raconte l'anecdote suivante: « Je rentre d'une tournée de la Gaspésie. J'ai traversé la réserve de la Restigouche, où il y a des Indiens Mic-Mac. »

« J'ai été surpris d'une chose: ils ne parlent qu'anglais. J'ai pris de l'essence et personne n'a pu me parler français. J'ai voulu visiter un musée qui était malheureusement fermé et je n'ai pu obtenir des renseignements qu'en anglais. »

« Voilà! Je suis-je dit. Ils ne sont pas intégrés au Québec francophone. Et à ce que je sache, ils ne sont pas les seuls. Il n'est pas certain qu'il ne se formerait pas une coalition anglophone autochtone lors d'un prochain référendum sur la souveraineté... »

Et il lance le message suivant à ceux que ça intéresse: « Si vous ne voulez pas répéter les mêmes erreurs qu'en 1980, il vous faut réaliser que les Québécois, ce ne sont pas que des pure-laine. Il faut convaincre aussi les autres. »

La campagne référendaire



Alain Combres, étudiant en doctorat de la Sorbonne

LA PRESSE VOUS PROPOSE CETTE SEMAINE

MARCHÉ MODE

UN ARTICLE SIGNÉ **VIVIANE ROY**

TENDANCES CHAUSSURES

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entre le code suivant:

02621554

Si vous n'êtes pas membre du CLUB, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. Tous droits réservés.

MULTI AUBAINES!

EN VEDETTE AU CLUB MULTI-POINTS DU 8 AU 12 JUIN 1992

ENSEMBLE DE FOOTBALL JUNIOR DES REDSKINS DE WASHINGTON



PRIX COURANT 29⁹⁹

19⁹⁹

Article no. 23962

En option: 14800 MULTI-POINTS

Seulement 19,99\$ et 14 800 Multi-points (taxes et frais applicables en sus).

CASQUE DE CYCLISTE FLUORESCENT POUR ADOLESCENTS



PRIX COURANT 39⁹⁹

27⁹⁹

Article no. 23955

Seulement 27,99\$ et 18 200 Multi-points (taxes et frais applicables en sus).

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT EN COMPOSANT DE MONTRÉAL LE 251-8688 OU SANS FRAIS LE 1-800-563-8688

MULTI VACANCES

Chaque semaine, des rabais jusqu'à 60% sur des destinations variées chez les 2 plus importants grossistes au Québec: Vacances Air Canada et Vacances Air Transat. Dès le 15 juin 1992, synchronisez l'émission Salut, Bonjour sur le réseau TVA ou une station de radio de Télémedia pour connaître la super offre de la semaine.

CLUB Multi points

DES MULTI-POINTS. OÙ ÇA? CHEZ LES PARTENAIRES SUIVANTS:

Vidéotron Itée, CFTM, CKAC75AM, CITE, CIAD, La Presse, BANQUE NATIONALE

Au CLUB Multi-points, les plus bas prix au Québec

si vous nous remboursez plus de 100\$

* Vous les obtenez dans nos catalogues

Le différend juridique entre MIL Davie et la St. John Shipbuilding va se régler

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le différend qui oppose les chantiers maritimes St. John Shipbuilding et MIL Davie dans le dossier des frégates de la Défense nationale, qui fait l'objet d'un imbroglio juridique depuis deux ans, pourrait bien se régler hors cour.

Les relations fort tendues entre les deux chantiers se sont en effet grandement améliorées depuis un an. Et ce, au grand plaisir de la Défense nationale qui constate un rendement accru dans la construction de ses frégates, un contrat de 6,2 milliards lancé en 1983 qui avait accumulé à un point trois ans de retard sur son échéancier.

« Les relations entre St. John et MIL étaient tout simplement misérables il y a un an, déclare en entrevue le commodore Dennis Reilley, directeur du projet des frégates à la Défense nationale. Depuis cinq à six mois, les relations se sont améliorées de 100 p. cent. »

Le prototype HMCS Halifax, la première des douze frégates commandées, a toujours 18 mois de retard sur son échéancier. Mais le commodore Reilley prévoit que le retard sera comblé lorsque les dernières frégates seront livrées à la Défense nationale, d'ici quelques années. Il prévoit aussi respecter son budget.

Se refusant de prendre partie dans le litige qui oppose le maître d'oeuvre du Nouveau-Brunswick à son sous-traitant du Québec, M. Reilley ne peut toutefois s'empêcher d'attribuer l'assainissement du climat au départ de l'ex-président du St. John, M. Nightingale.

« Une bonne partie du problème provenait de la personnalité de ce dernier », affirme-t-il.

Le 15 juillet 1990, St. John avait intenté une poursuite de 1,7 milliard contre MIL et deman-

dé à la Cour de l'Ontario de déclarer le chantier québécois insolvable. St. John voulait rien de moins, un an plus tard, que l'autorisation de mettre fin au contrat de sous-traitance pour l'assemblage de trois frégates au Québec, une condition imposée par le gouvernement fédéral, soucieux des retombées régionales de ce mega-projet.

La décision rendue cette semaine par la Cour suprême signifie que la cause pourra être entendue par la Cour supérieure du Québec. Mais le porte-parole de St. John, Donald Kerr, explique qu'il n'est pas certain que le litige sera tranché devant les tribunaux. « Nous recherchons en fait un règlement hors cour. La haute direction des deux entreprises est en négociation depuis quelques mois. Mais je ne peux présumer des résultats de ces pourparlers », dit-il.

Au Groupe MIL, propriétaire des chantiers MIL Davie à Lauzon, près de Québec, on confirme la tenue de négociations entre les deux parties, mais on demeure fort discret sur la teneur des pourparlers. Le vice-président Terry Liston souligne toutefois que « les relations contractuelles entre les deux parties sont maintenant bonnes ».

Le Groupe MIL, en raison de dépassements de coûts dont il affirmait ne pas être responsable, a évité la faillite l'an dernier lorsque les gouvernements fédéral et du Québec ont injecté 365 millions dans l'entreprise. La part fédérale, 263 millions, a été justifiée par les dépassements de coûts en raison des nombreuses modifications techniques apportées aux plans par St. John.

Le contrat accordé à MIL pour l'assemblage de trois frégates a coûté 385 millions. Sans l'injection supplémentaire des gouvernements, MIL aurait fait faillite, sonnant le glas des chantiers navals québécois.

St. John veut toutefois revoir l'entente financière avec son sous-traitant en raison des retards dans la production ayant grugé sa marge bénéficiaire. Aucune des deux parties ne veut toutefois faire usage d'un téléphone à s'acheminer vers un règlement hors cour.

En juillet 1990, St. John avait intenté une poursuite de 1,7 milliard contre MIL et deman-

CE NE SONT PAS NOS OREILLERS ET NOS FAUTEUILS CONFORTABLES QUE NERVA SIMÉON TROUVE parfaits. CE SONT NOS HORAIRES.



Nerva Siméon, technicien, opérations du réseau, Bell-Ardis.

Avec nos 21 vols par jour ouvrable vers Toronto et nos 14 vols vers

Québec, Nerva Siméon, voyageur d'affaires, se dit vraiment comblé.

« L'horaire est vraiment parfait. Je trouve toujours un vol qui me convient. Moi, je voyage le matin et l'après-midi. Le soir, j'ai autre chose à faire, je préfère jouer au soccer! »

Chez Canadien, nous savons que votre temps est précieux. C'est

pour cette raison que nous avons conçu des horaires parfaitement adaptés à votre style de vie. Nos huit vols par semaine vers Paris, porte d'entrée

de notre vaste réseau de correspondances, n'en sont qu'un exemple. Parce

qu'en fait, avec Inter-Canadien et nos partenaires régionaux, nous

desservons plus de destinations au Québec, au Canada et dans le monde

entier que n'importe quelle autre ligne aérienne canadienne.

Et, au fond, ce qui est bon pour Nerva semble aussi être bon pour

beaucoup de voyageurs. Parce que, de plus en plus, on nous dit préférer

notre côté... vraiment humain.

Laissez-nous vous prendre sur notre aile. Vous serez sûrement

d'accord.

Canadien
VA plus LOIN

Les horaires peuvent varier la fin de semaine. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Inc.

Une première: un congrès à la direction où l'on vote par téléphone

Canadian Press
HALIFAX

Les libéraux de Nouvelle-Écosse se choisiront aujourd'hui un nouveau chef, en ayant recours à un système de vote par téléphone encore au stade expérimental mais qui n'en semble pas moins promis à un énorme succès.

Le vote par téléphone faisait l'objet de toutes les conversations hier, tandis que 2 400 libéraux se réunissaient en congrès dans un hôtel de Halifax et que 4 600 autres s'approprièrent à voter depuis leur demeure, leur chalet ou tout autre endroit où ils pourraient faire usage d'un téléphone à boutons poussoirs.

Le système est très simple: tout électeur dûment enregistré vote en entrant en contact, à l'aide d'un numéro 1-900 indiquant le candidat de son choix, avec un ordinateur téléphonique. Il compose ensuite un code secret à huit chiffres, analogue à ceux qu'on utilise dans les guichets bancaires automatisés, pour compléter le processus.

Ce procédé n'est toutefois pas sans présenter certains inconvénients. Supposons en effet qu'un agriculteur bénéficie d'un appui sensible dans les régions rurales. Si le temps est beau et propice à la pêche, beaucoup des partisans de l'agriculteur préféreront sans doute aller taquiner le poisson plutôt que de partir à la recherche d'un téléphone. Si, par contre, il pleut, les candidats auront à effectuer un nombre incalculable d'appels interurbains pour tenter de convaincre les électeurs de se prononcer en leur faveur entre les différents tours de scrutin.

Les principaux candidats sont le maître de Dartmouth, John Savage, les avocats Ken MacInnis et George Hawkins, de Halifax, ainsi que John Drish, un électricien peu connu de Digby. Hawkins et Drish semblent devoir être éliminés de la course au premier tour, et l'on ne pense pas que MacInnis survive longtemps lui non plus.

Le résultat du vote est particulièrement important pour les libéraux, puisque la rumeur veut que le gouvernement conservateur projette de créer des élections à l'automne.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

D É C È S

Appel d'offres

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LES PRODUITS MKS INC.

Des soumissions sont demandées pour l'achat des biens ci-après décrits lesquels peuvent être vendus en bloc ou par lot. La compagnie oeuvrait dans la fabrication d'armoires de cuisine.

DESCRIPTION DES BIENS

| | | |
|--------|--|--------------|
| Lot 1 | Immeuble commercial situé au 1755, rue Cunard à Laval ayant une superficie d'environ 105 705 pi ² , le tout sur un terrain d'environ 299 005 pi ² Évaluation municipale : | 2 852 000 \$ |
| Lot 2 | Stocks (matières premières, produits en cours, composants, produits finis) Au coût: | 796 583 \$ |
| Lot 3 | Machinerie, telle que: convoyeurs, emballeuse, machine à assembler, cadreuses électroniques, encolleuse, perceuse, etc. Évalué à: | 740 500 \$ |
| Lot 4 | Machinerie, telle que: bancs de scie, fraiseuses, scies, perceuses, convoyeurs Évalué à: | 109 500 \$ |
| Lot 5 | Machinerie, telle que: bancs de scie, fraiseuses, scies, perceuses, convoyeurs Évalué à: | 69 800 \$ |
| Lot 6 | Outils, tel que: Agrafeuses, toupies, sableuses, etc. Évalué à: | 11 920 \$ |
| Lot 7 | Équipement, tel que: chariots, étagères, diables, escabeaux, extincteurs, etc. Évalué à: | 76 795 \$ |
| Lot 8 | Pièces de rechange, telles que: cylindre, relais de contrôle, transmissions, etc. Évalué à: | 5 000 \$ |
| Lot 9 | Matériel roulant: six remorques fermées de 48', marque Manac, une pépinière, pelle à neige Évalué à: | 63 000 \$ |
| Lot 10 | Maison mobile: marque Atco, balcon métallique et trépiers Évalué à: | 10 000 \$ |
| Lot 11 | Mobilier de bureau Évalué à: | 70 208 \$ |
| Lot 12 | Système informatique Évalué à: | 30 000 \$ |
| Lot 13 | Condominium sis au 1845, rue Jean-Picard, app.2 à Laval Évalué à: | 75 000 \$ |
| Lot 14 | Condominium sis au 1845, rue Jean-Picard, app.6 à Laval Évalué à: | 79 000 \$ |

INSPECTION

Les lots 13 et 14 pourront être visités sur rendez-vous seulement.

Tous les autres lots pourront être examinés les 10e et 11e jour de juin 1992 de 9h00 à 17h00 à la place d'affaires de la débitrice située au 1755, rue Cunard à Laval.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues du syndic sur demande préalable ou sur les lieux, aux frais de la personne intéressée.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mme Fabienne Rémillard au bureau du syndic au numéro (514) 848-1657.

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être envoyées au syndic, ARTHUR ANDERSEN INC., à ses bureaux, lequel les recevra jusqu'à 15h00, le 25e jour de juin 1992.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et portées au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit: «SOUMISSION LES PRODUITS MKS INC.».

CHAQUE SOUMISSION DOIT DÉMONTRER CLAIREMENT LA VALEUR ATTRIBUÉE À CHAQUE LOT.

LES SOUMISSIONS POUR LES LOTS 1, 13 ET 14 DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UN CHEQUE VISÉ FAIT À L'ORDRE DU SYNDIC ET DONT LE MONTANT REPRÉSENTE AU MOINS 5% DE LA SOUMISSION. POUR LES AUTRES LOTS, LE MONTANT DU CHEQUE VISÉ DOIT REPRÉSENTER AU MOINS 15% DE LA SOUMISSION.

Les soumissionnaires sont invités à assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du syndic soussigné, le 25e jour de juin 1992 à 15h00. Cette assemblée aura pour objet d'ouvrir et annoncer les soumissions reçues.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énoncées au paragraphe (8) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente.

Ces conditions, ainsi que toute modification ajoutée par le syndic, font partie intégrante de la demande de soumission. On peut en obtenir copie au bureau du soussigné ou sur les lieux lors de l'examen des biens.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir le détail de ces conditions et réserves.

Jean-Guy Daoust, C.A.
Responsable de l'actif

ARTHUR
ANDERSEN
INC.

600, boul. de Maisonneuve ouest, 27e étage
Montréal, Qué. H3A 3J2
Tél.: (514) 848-1641



Collège
Édouard-Montpetit

APPEL D'OFFRES

PROJET: Modifications de l'entrée principale du Centre sportif du Collège Édouard-Montpetit Longueuil (Québec)
Numéro: CA-92-02-13

PROPRIÉTAIRE: Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly Longueuil (Québec)
J4H 3M6

ARCHITECTES: Les architectes Reeves et Associés
460, rue Saint-Paul Est
bureau 320
Montréal (Québec)
H2Y 3V1
Tél.: (514) 842-3808

Le collège Édouard-Montpetit, propriétaire, demande des soumissions pour les modifications de l'entrée principale de son Centre sportif situé au 260, rue de Gentilly Est à Longueuil. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus, sur rendez-vous, au bureau des architectes Reeves et Associés, à partir du 8 juin 1992 moyennant un dépôt non remboursable de vingt-cinq dollars (25 \$) la copie, sous forme de cheques visés fait à l'ordre du collège Édouard-Montpetit.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé égal à 10 % du montant de la soumission à l'ordre du collège Édouard-Montpetit, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de trente (30) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50 %) du prix du contrat.

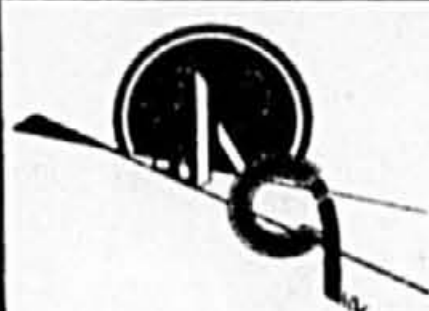
Les soumissions, un original et deux copies, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au collège Édouard-Montpetit, au 945, chemin de Chambly, Bureau des achats (A-133), Longueuil jusqu'à 15 h, heure en vigueur localement, le trentième jour du mois de juin 1992, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A. 6, r.29) du 21 septembre 1982, et aux conditions essentielles prescrites.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Jacques Leblanc, ing.
Directeur du Service des ressources matérielles



Résidence Champagnat d'Iberville inc.

APPEL D'OFFRES

PROJET 06121-C-01 Travaux de mise aux normes et d'agrandissement, de sécurité, de vétusté
Résidence Champagnat d'Iberville Inc.
Iberville (Québec)

PROPRIÉTAIRE Résidence Champagnat d'Iberville Inc.
370, 5e Avenue
Iberville (Québec) J2X 1V1
Téléphone: (514) 347-3769

ARCHITECTES Giroux et Vadnais, Architectes
125, rue Saint-Charles
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C4
Téléphone: (514) 346-6888

INGÉNIEURS EN STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ Yves Laliberté et Associés
800, 1re Rue
Iberville (Québec) J2X 3C3
Téléphone: (514) 347-8080

La Résidence Champagnat d'Iberville Inc., Propriétaire, demande des soumissions pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement, de sécurité, de vétusté à la Résidence Champagnat, 370, 5e Avenue, Iberville, Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'Architecte contre un cheque visé non remboursable de cinquante dollars (50 \$) émis à l'ordre du Propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un cheque visé au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) fait à l'ordre du Propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

Les soumissions seront remplies sur le formulaire préparé à cet effet et remises (l'original et 2 copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention: «Soumission pour travaux de mise aux normes et d'agrandissement, de sécurité, de vétusté, Résidence Champagnat d'Iberville Inc., 370, 5e Avenue, Iberville, Québec, J2X 1V1».

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à 14h, heure en vigueur localement, le 30 juin 1992, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Visite d'information

Pendant la demande des soumissions, le Propriétaire organisera une visite d'information sur le site, le 16 juin 1992 à 14h.

À cette visite, le Propriétaire, l'Architecte et l'Ingénieur répondront aux questions des soumissionnaires. Tous les soumissionnaires, entrepreneurs généraux et sous-traitants seront considérés comme ayant visité les lieux et aucune réclamation pour manque de connaissance des lieux ne pourra être soumise ni acceptée.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Monsieur René Daneau

Directeur général



Loto-Québec

DEMANDE DE PROPOSITIONS NO 92-505
ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES TANDEM

Clôture le: 30 juin 1992, 11 h, heure locale

Loto-Québec requiert les services d'une entreprise pour effectuer l'entretien sur ses équipements informatiques TANDEM répartis sur deux sites, soit au 5645, av. Pierre-de-Coubertin à Montréal (site de production) et au 500, rue Sherbrooke Ouest (site de relève/développement/production).

Toutes les conditions de cette demande de propositions sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au jeudi, entre 9 h et 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h a:

Loto-Québec

Service de l'approvisionnement, 19e étage

500, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec)

H3A 3G6

Aucune proposition reçue après les délais ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée:

- avoir obtenu le document de demande de propositions directement du Service de l'approvisionnement de Loto-Québec;
- avoir un bureau d'affaires au Québec;
- posséder une équipe dont les techniciens possèdent une expérience d'au moins trois (3) ans relativement à l'entretien d'équipements TANDEM.

Les propositions devront être accompagnées d'un cheque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de proposition au montant de 25 000 \$ en faveur de Loto-Québec. Les propositions devront aussi être accompagnées d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution au montant de 50 000 \$ en faveur de Loto-Québec.

Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre proposition reçue.

Toute information peut être obtenue auprès de Christiane Brault au numéro 499-5085.

Solange Faillie

Chef de service

Approvisionnement

Émis le 6 juin 1992

APPEL D'OFFRES

PROJET: RADIO-ONCOLOGIE-INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN APPAREIL AU COBALT

Appel d'offres no 92-26

PROPRIÉTAIRE: Hôpital Maisonneuve-Rosemont
5415, boulevard de l'Assomption
Montréal, Québec
H1T 2M4

PROFESSIONNELS: • Blais & Bélanger, architectes
• Pasquin, St-Jean et associés, experts-conseils: charpente
• Pringle Tecult, experts-conseils: mécanique-électricité

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, propriétaire, demande des soumissions pour l'installation temporaire d'un appareil au cobalt à son département de Radio-oncologie.

Les documents contractuels pourront être obtenus à compter du lundi 8 juin 1992 au Bureau du Service de l'approvisionnement de l'hôpital, au 2e étage du pavillon administratif, situé au 5305, boulevard de l'Assomption, Montréal, Québec, tél.: (514) 252-3401, contre un cheque visé non remboursable de 50 \$ émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un cheque visé au montant de dix mille dollars (10 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de dix mille dollars (10 000 \$).

Les soumissions seront remplies sur le formulaire préparé à cet effet et remises (l'original et deux copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention «SOUMISSION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN APPAREIL AU COBALT - RADIO-ONCOLOGIE - NO D'APPEL D'OFFRES: 92-26».

Les soumissions seront reçues au secrétariat du Coordonnateur du Service de l'approvisionnement: Hôpital Maisonneuve-Rosemont, pavillon administratif, 2e étage, 5305, boulevard de l'Assomption, Montréal, Québec, le mardi 30 juin 1992 à 10h, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du pavillon administratif, le même jour et à la même heure.

Une seule visite obligatoire des lieux se déroulera le mercredi 17 juin 1992 à 10h, en présence du responsable des projets spéciaux de l'hôpital et des représentants des professionnels, rendez-vous à la salle de réunion de la direction des Services techniques, située au pavillon des internes, 2e étage.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.



Monsieur Jacques Fontaine
Coordonnateur

CENTRE HOSPITALIER MAISONNEUVE-ROSEMONT

Suite des Avis légaux, Appels d'offres
et Soumissions en pages H 14, H 17

APPEL D'OFFRES

C.E.G.E.P. DE SOREL-TRACY
ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS

Le C.E.G.E.P. de Sorel-Tracy sollicite des soumissions pour l'achat de micro-ordinateurs qui seront rajoutés au réseau actuel pour différents départements. Les entreprises désirant se procurer le devis et cahier de charges pourront le faire dès le 8 juin 1992, en se présentant aux services de l'équipement du C.E.G.E.P. de Sorel-Tracy, 3000, boul. de la Mairie, Tracy, au local A-1202, ou en téléphonant au (514) 742-6651, poste 227, pendant les heures régulières de travail, soit de 8 heures à 16 heures.

Dans le but de donner toutes les informations requises aux soumissionnaires, le Collège organisera, si nécessaire, une visite générale des lieux le 11 juin 1992 à 13 heures 30. Les soumissionnaires intéressés devront s'inscrire à cet effet. Pour tout autre renseignement technique, veuillez contacter Pierre Laflamme au poste 308.

Le soumissionnaire notera qu'il s'agit d'une soumission par lot et qu'il a le loisir de soumissionner pour un seul, plusieurs ou la totalité des lots.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le bordereau de soumission préparé à cette fin par le C.E.G.E.P. de Sorel-Tracy. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissions scellées (l'original et 2 copies) seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'à 14 heures, heure locale, le 23 juin 1992. Elles seront ouvertes publiquement, le même jour, à la même heure.

Toutes les soumissions devront se conformer aux conditions exprimées dans le devis et cahier de charges.

Le C.E.G.E.P. de Sorel-Tracy ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues. De plus il se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Pierre Laflamme
Adjoint administratif
à l'informatique
Services de l'équipement



la commission
scolaire du
SAULT-SAINT-LOUIS

APPEL D'OFFRES

La commission scolaire du Sault-Saint-Louis recevra, jusqu'à 16 heures, le lundi 22 juin 1992, au 8700 boulevard Champlain, LaSalle, Québec, des offres sous enveloppes scellées pour:

92-21: ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES REBUTS

Chaque soumissionnaire doit remettre son offre sur le bordereau de soumission préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un cheque visé au montant de dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, fait à l'ordre de la commission scolaire du Sault-Saint-Louis et tiré sur une banque ou caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe préparée à cette fin par la Commission scolaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer devis, cahiers de charges et autres documents à compter de 8 h 30, le lundi 8 juin 1992, auprès des services des ressources matérielles au 8700, boulevard Champlain, LaSalle, Québec, le lundi 22 juin 1992.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, laquelle aura lieu à 16 heures, au 8700 boulevard Champlain, LaSalle, Québec, le lundi 22 juin 1992.

La commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes, elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Le directeur général

PIERRE BEAUCHAMP

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE Montréal

NO: 765-11-000087-929

SURINTENDANT NO: 116224

BUREAU NO: 765 1683

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

Nathalie Veillette

femme d'affaires

2308, rue Gauthier, #4

Varenes (Québec)

J3X 1P3

ayant fait affaires sous la raison sociale

Immy Enr.

1001, Montanville, #30

Boucherville (Québec)

J4B 6P5

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la

personne débitrice ci-haut mentionnée a

fait cession de ses biens le 27 mai 1992 et

que la première assemblée des créanciers

sera tenue le 11 juin 1992 à 15h15 au

bureau du séquestre officiel:

200, boul. René-Lévesque O., Tour O,

Niv. 00, ch. 07, Montréal, Québec.

MAURICE GALLANT & ASSOCIÉS INC.

Syndic

Le 28 mai 1992

REMERCIEMENTS



Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen.

Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. T.L.

REMERCIEMENTS



Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. F.F.

Prière au St-Esprit

St-Esprit, toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. F.F.

AVIS LÉGAUX

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

PIPELINE INTERPROVINCIAL (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que Pipeline Interprovincial (Québec) Inc., dûment constituée et ayant un établissement à Montréal, s'adressera au Parlement du Québec pendant la présente session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de lui accorder certains pouvoirs d'expropriation et d'autres pouvoirs connexes relativement à la construction, l'opération et l'entretien d'un pipeline destiné au transport de pétrole et de ses dérivés entre la région de la Ville de Québec et celle de la Ville de Montréal.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.

QUÉBEC, le 16 mai 1992

McARTHUR TÉTRAULT

Procureurs de la requérante

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

BEAUBIEN RADIO TAXI INC.,

société légalement constituée, ayant son siège

societ et sa place d'affaires au 8462, 19e

Avenue à Montréal (Québec) H1Z 4J3.

</

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

- BEAUDOIN (Roch Omer) Terrebonne
LEGAULT (Eric) Montréal
LEAUY (Florrie) St-Basile

DECOSTE (Simone) Campeau
A Dorion, le 3 juin 1992, à l'âge de 73 ans, est décédée Madame Simone Campeau...

HOBEYCHI (Solim) A Birmingham, Alabama, le 4 juin 1992, à l'âge de 31 ans, est décédé Salim Hobeyschi...

LEMAÏ (Aïwili) Florrie A St-Jérôme, le 4 juin 1992, à l'âge de 83 ans, est décédée Florrie Atwill...

PAQUETTE (Louis Aime) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 67 ans, est décédé Louis Aime Paquette...

SKÉHILL (Racine) Claire A Montréal, le 4 juin 1992, est décédée Mme Claire Racine, 67 ans, épouse de M. Thomas Skéhill...

REMERCIEMENTS

Mme Jeannine Ducloux St-Pierre A vous tous, parents et amis, qui êtes venus témoigner votre attachement à Jeannine Ducloux St-Pierre...

REMERCIEMENTS

BELAND, Rita Nadeau Monsieur Roger Beland et ses enfants Michel, Guy, Dominique, Marc-André, ainsi que ses petits-enfants, Etienne et François remercient bien sincèrement toutes les personnes qui nous ont témoigné des marques de sympathie...

REMERCIEMENTS A SAINT-JUDE

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

BEAUDOIN (Roch Omer) A Terrebonne, le 1er juin 1992, à l'âge de 85 ans, est décédé Roch Omer Beaudoin, époux de feu Marie-Jeanne Bélanger...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DES PRES (DESSERT) Cécile Le 4 juin 1992, est décédée Mme veuve Edgar Des Pres, 83 ans, née Cécile Dessert...

JULIEN (Elizabeth) née Dion A St-Jean-sur-Richelieu, le 31 mai 1992, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Elizabeth (Félicie) Dion...

MENARD (CHAGNON) Florie A l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le 5 juin 1992, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Florie Chagnon...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

TETREAULT (Hormidas) Au centre hospitalier Honoré-Mercier de St-Hyacinthe, vendredi le 5 juin 1992, est décédé M. Hormidas Tetreault, 82 ans, époux de feu Alice Beauchemin...

REMERCIEMENTS

MALLETTE (Marie) née Berry Les familles Mallette et Berry désirent remercier bien sincèrement les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Marie Berry Mallette...

REMERCIEMENTS

GOYER EDGAR Suite au décès d'Edgar Goyer, survenu le 22 avril 1992, à l'âge de 75 ans. La famille remercie sincèrement tous ceux qui lui ont rendu un dernier hommage...

NECROLOGIE

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DES PRES (DESSERT) Cécile Le 4 juin 1992, est décédée Mme veuve Edgar Des Pres, 83 ans, née Cécile Dessert...

LADOUCEUR (André) A Montréal, le 4 juin 1992, à l'âge de 41 ans, est décédé André Ladouceur, époux de Danielle Larose...

MICHAUD DESLIERES (Florianne) A la Maison Victor Gadois, le 4 juin 1992, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Florianne Deslières...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

VOGEL (Gertrude) Fortin A Pointe-Claire, le 6 juin 1992, à l'âge de 87 ans, est décédée Gertrude Fortin...

REMERCIEMENTS

PONTON (Maurice) Madame Yolande Ponton, Alain (Louise), Michel (Linda), Claude (Joanne), Maurice jr (Francine), Richard (Hélène) et les petits-enfants...

REMERCIEMENTS

LANOIX (Roger) Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre chagrin...

REMERCIEMENTS

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

BLOUIN (Marcelle) A Montréal, le 31 mai 1992, à l'âge de 78 ans, est décédée Mlle Marcelle Blouin, fille de feu Charles-Henri Blouin et de feu Eugénie Desforges...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DESILETS-POIRIER (Annette) A St-Hyacinthe, le 4 juin 1992, à l'âge de 79 ans, est décédée Madame Annette Desilets-Poirier...

LADOUCEUR (André) A Montréal, le 4 juin 1992, à l'âge de 41 ans, est décédé André Ladouceur, époux de Danielle Larose...

MICHAUD DESLIERES (Florianne) A la Maison Victor Gadois, le 4 juin 1992, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Florianne Deslières...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

VOGEL (Gertrude) Fortin A Pointe-Claire, le 6 juin 1992, à l'âge de 87 ans, est décédée Gertrude Fortin...

REMERCIEMENTS

PONTON (Maurice) Madame Yolande Ponton, Alain (Louise), Michel (Linda), Claude (Joanne), Maurice jr (Francine), Richard (Hélène) et les petits-enfants...

REMERCIEMENTS

LANOIX (Roger) Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre chagrin...

REMERCIEMENTS

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DESILETS-POIRIER (Annette) A St-Hyacinthe, le 4 juin 1992, à l'âge de 79 ans, est décédée Madame Annette Desilets-Poirier...

LADOUCEUR (André) A Montréal, le 4 juin 1992, à l'âge de 41 ans, est décédé André Ladouceur, époux de Danielle Larose...

MICHAUD DESLIERES (Florianne) A la Maison Victor Gadois, le 4 juin 1992, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Florianne Deslières...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

VOGEL (Gertrude) Fortin A Pointe-Claire, le 6 juin 1992, à l'âge de 87 ans, est décédée Gertrude Fortin...

REMERCIEMENTS

PONTON (Maurice) Madame Yolande Ponton, Alain (Louise), Michel (Linda), Claude (Joanne), Maurice jr (Francine), Richard (Hélène) et les petits-enfants...

REMERCIEMENTS

LANOIX (Roger) Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre chagrin...

REMERCIEMENTS

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DESILETS-POIRIER (Annette) A St-Hyacinthe, le 4 juin 1992, à l'âge de 79 ans, est décédée Madame Annette Desilets-Poirier...

LADOUCEUR (André) A Montréal, le 4 juin 1992, à l'âge de 41 ans, est décédé André Ladouceur, époux de Danielle Larose...

MICHAUD DESLIERES (Florianne) A la Maison Victor Gadois, le 4 juin 1992, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Florianne Deslières...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

VOGEL (Gertrude) Fortin A Pointe-Claire, le 6 juin 1992, à l'âge de 87 ans, est décédée Gertrude Fortin...

REMERCIEMENTS

PONTON (Maurice) Madame Yolande Ponton, Alain (Louise), Michel (Linda), Claude (Joanne), Maurice jr (Francine), Richard (Hélène) et les petits-enfants...

REMERCIEMENTS

LANOIX (Roger) Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre chagrin...

REMERCIEMENTS

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

MADAME BERTHE LAFLAMME TACHE Epouse de feu l'honorable Alexandre Taché, Orateur de l'Assemblée Législative de Québec (1945-1955) et Juge de la Cour Supérieure, est décédée à Hull le 4 juin 1992, à l'âge de 86 ans...

BOUCHER (Léonard) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léonard Boucher, il laisse dans le deuil son épouse, Thérèse Thériault...

DESILETS-POIRIER (Annette) A St-Hyacinthe, le 4 juin 1992, à l'âge de 79 ans, est décédée Madame Annette Desilets-Poirier...

LADOUCEUR (André) A Montréal, le 4 juin 1992, à l'âge de 41 ans, est décédé André Ladouceur, époux de Danielle Larose...

MICHAUD DESLIERES (Florianne) A la Maison Victor Gadois, le 4 juin 1992, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Florianne Deslières...

PERREAULT (Paquita) A Montréal, le 5 juin 1992, à l'âge de 91 ans et 6 mois, est décédée Paquita Perreault, épouse de feu Alma Martel...

VOGEL (Gertrude) Fortin A Pointe-Claire, le 6 juin 1992, à l'âge de 87 ans, est décédée Gertrude Fortin...

REMERCIEMENTS

PONTON (Maurice) Madame Yolande Ponton, Alain (Louise), Michel (Linda), Claude (Joanne), Maurice jr (Francine), Richard (Hélène) et les petits-enfants...

REMERCIEMENTS

LANOIX (Roger) Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre chagrin...

REMERCIEMENTS

ROY (Léo) A St-Lambert, le 14 mai 1992, est décédé M. Léo Roy, ingénieur, époux bien-aimé de Laurence Martin...

MAGNUS POIRIER INC. INHUMATION CRÉMATION 727-2847

REMERCIEMENTS, PRIÈRES 995

REMERCIEMENTS M. Léon Gauthier Denise Gauthier et ses enfants...

REMERCIEMENTS M. Léon Gauthier Denise Gauthier et ses enfants...

REMERCIEMENTS M. Léon Gauthier Denise Gauthier et ses enfants...

REMERCIEMENTS M. Léon Gauthier Denise Gauthier et ses enfants...

Adoption d'enfants chinois: Rémillard s'engage à agir rapidement

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, s'est engagé hier à agir avec prudence et célérité

L'Église de Québec consulte

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ L'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture, a confirmé hier la tenue d'une vaste consultation auprès de ses fidèles en vue d'un renouveau dans les orientations de l'Église.

Sous le thème *Évangéliser pour évangéliser*, cette consultation qu'on appelle synode sera officiellement annoncée dimanche prochain, le jour de la Pentecôte, dans toutes les églises et lieux de pratique religieuse du diocèse de Québec.

Le synode s'étendra sur une période de trois ans et culminera avec une assemblée synodale en février 1995 qui se prononcera sur une série de propositions.

dans le dossier de l'adoption d'enfants chinois par des parents québécois.

Pour l'instant, aucune solution n'a été retenue pour venir en aide aux 500 parents aux prises avec des problèmes de procédures et de reconnaissance des actes légaux rédigés à l'étranger, et qui ont incité la Chine populaire à interrompre les adoptions avec le Québec et le reste du Canada.

Au cabinet du ministre Gil Rémillard et au ministère de la Santé et des Services sociaux, on est conscient du caractère délicat du problème et de la nécessité d'agir le plus rapidement possible, sans pour autant indiquer si des mesures seront prises pour faire aboutir le dossier avant l'ajournement estival.

Autant à la Chambre des notaires qu'au Barreau du Québec, on s'est entendu sur la nécessité de modifier le Code civil du Québec afin de faire reconnaître, ici, l'autorité de l'officier et l'authenticité des documents d'adoption chinois.

Au Barreau, le bâtonnier élu Paul P. Carrière a fait parvenir, au début de la semaine, une opinion juridique d'une dizaine de pages aux ministres Côté et Rémillard, dans laquelle il suggère de mettre immédiatement en vigueur certains articles du nouveau Code civil qui permettraient

de solutionner le problème rapidement.

Les abus

Par exemple, l'article 2822 du nouveau Code civil, qui n'est pas encore en vigueur, prévoit déjà la reconnaissance des actes d'un officier public étranger: «L'acte qui émane apparemment d'un officier public étranger compétent fait preuve à l'égard de tous, de son contenu, sans qu'il soit nécessaire de prouver la qualité ni la signature de cet officier».

«De même, la copie d'un document dont l'officier public étranger est dépositaire fait preuve, à l'égard de tous, de sa conformité à l'original et supplée à ce dernier, si elle émane apparemment de cet officier».

Le Barreau déplore le fait que la législation actuelle ne permette pas au gouvernement de «mettre un frein aux abus de toutes sortes dont peuvent être victimes certains enfants».

«Elle produit l'effet contraire de discriminer selon la provenance des enfants», a précisé Me Carrière.

Le bâtonnier a par ailleurs souligné l'urgence d'agir dans l'intérêt supérieur de la justice. «La grande différence avec les crises antérieures, a écrit Me Carrière, c'est que, cette fois-ci, plus du

tiers de toutes les adoptions internationales réalisées par des Québécois sont paralysées.»

De son côté, le président de la Chambre des notaires, Me Jacques Taschereau, a souligné l'importance d'accorder les règles d'adoption internationale à la politique législative québécoise «et son désir d'ouverture vers le droit étranger en général et son désir de favoriser l'adoption internationale en particulier».

«L'immigration et son corollaire, l'adoption internationale, a déclaré Me Taschereau, sont les deux données vitales de notre progression démographique. Elles sont essentielles au développement du Québec. Attendre plus longtemps avant d'agir serait nier justice aux parents québécois qui ont à coeur l'avenir de leur collectivité.»

Même si, hier, le ministre de la Justice n'a pas été en mesure de confirmer qu'il retiendrait la solution proposée par le bâtonnier, celui-ci a rappelé que ce genre de mise en vigueur partielle de certains articles du Code civil a déjà été utilisée avec succès dans le passé pour une série de règles touchant la curatelle.

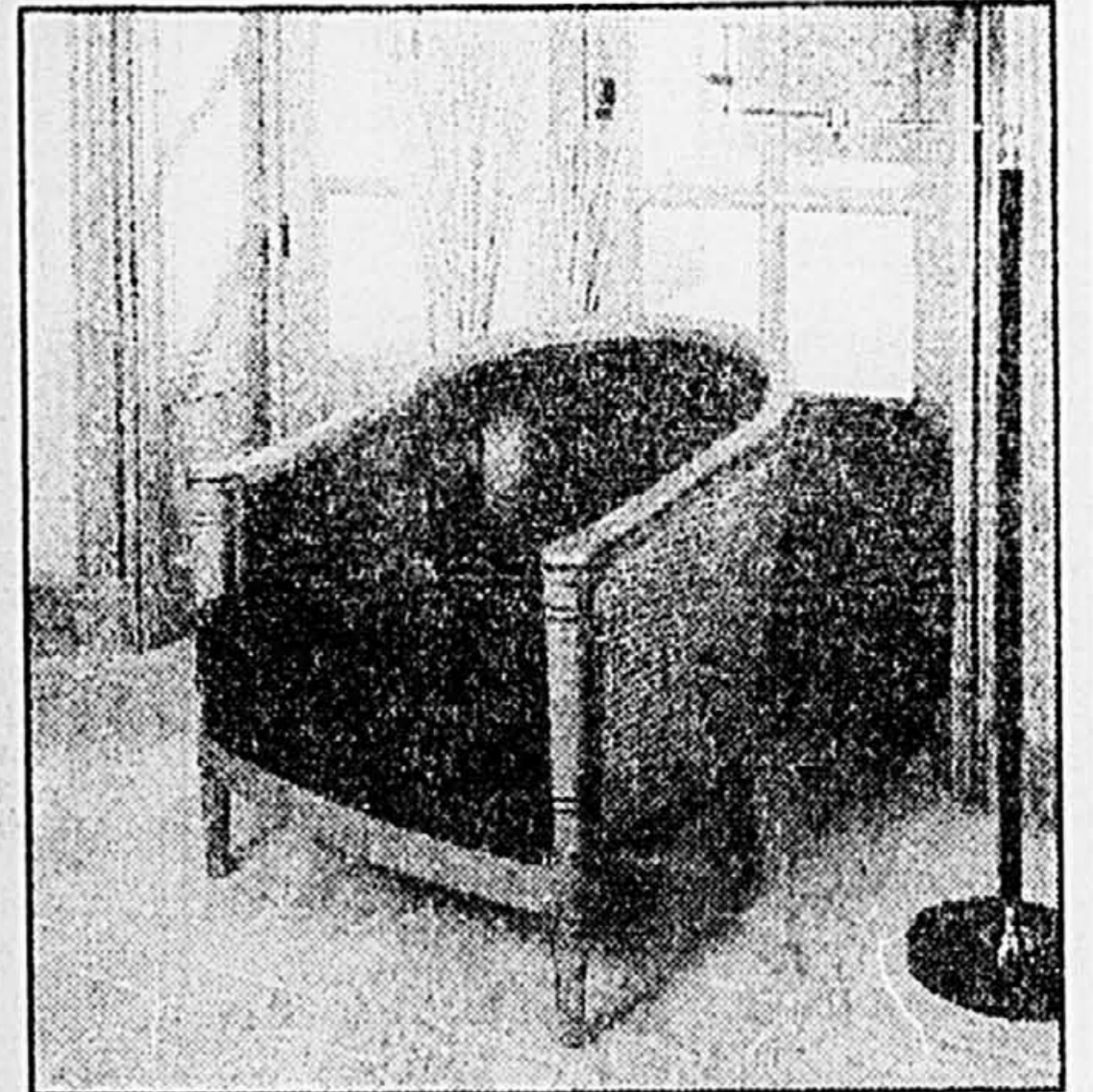
Les problèmes les plus criants pour les parents adoptifs sont le fait de ne pouvoir faire reconnaître le jugement chinois, ce qui les

empêche d'exercer les droits civils des enfants, comme l'autorité parentale le permet.

Une autre difficulté vient du

fait que les parents peuvent difficilement voyager avec leur enfant parce qu'il est impossible d'obtenir un passeport pour celui-ci.

LA PRESSE VOUS PROPOSE CETTE SEMAINE



DESIGN MONTRÉAL ET SALON
DU MEUBLE DE MONTRÉAL

La Presse

VOUS POUVEZ ACHETER UNE VOITURE À TOUT PRIX OU PROFITER D'UNE REMISE SUPPLÉMENTAIRE.

CHEVROLET CAVALIER VL 1992



REMISE DE

750 \$*

OU

REMISE DE

750 \$*

OU

REMISE DE

1250 \$**

PLUS
UN CLIMATISEUR
GRATUIT

PLUS
UNE TRANSMISSION
AUTOMATIQUE GRATUITE

POUR UN TEMPS LIMITÉ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET • GEO • Oldsmobile

La T.P.S. est incluse dans les remises. Financement GMAC disponible. *Cette offre n'est applicable qu'à la livraison à l'utilisateur sur les voitures neuves et en démonstration.

**Remise applicable aux Chevrolet Cavalier équipées d'une transmission manuelle et sans climatiseur. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.